



MAIRIE DE
L'ILE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le



ID : 085-218501138-20240117-DELNN240114-DE

Séance du : 16 Janvier 2024

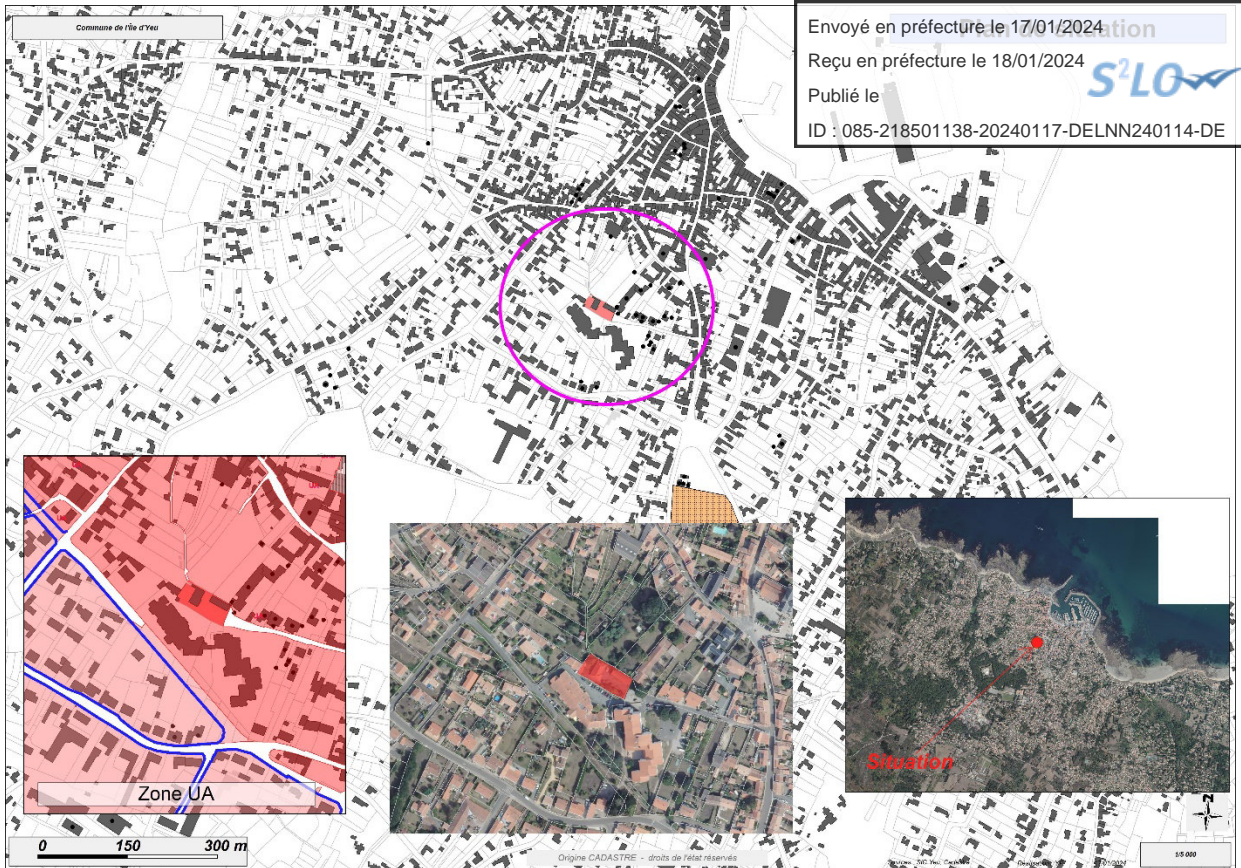
Numéro de la délibération : DEL/NN/24/01/14

Date Convocation 09/01/2024	<p>Le Seize janvier Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 15 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Line CHARUAU</p> <p>PROCURATIONS 8 : Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et qui ont donné respectivement procuration à Brigitte GIGOU, Sandrine TARAUD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Carole CHARUAU, Alice MARTIN, Michel BOURGERY et Yannick RIVALIN</p> <p>ABSENTS 3 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 09/01/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 26 - présents 15 - procurations 08 - absents 03	

14-ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AU PROFIT DE LA COMMUNE – 14 IMPASSE DU PUIITS RAIMOND (113 AM 111)

Rapporteur : Isabelle CADOU

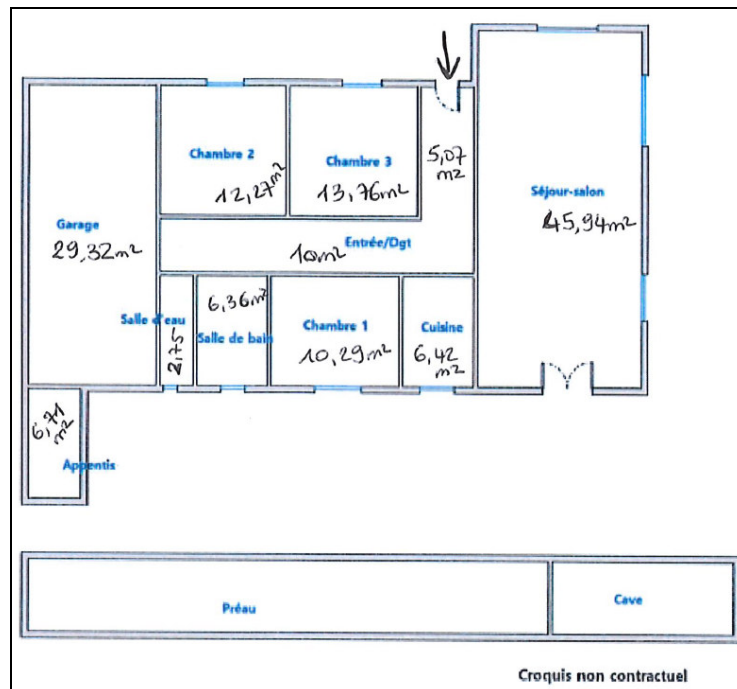
Le rapporteur informe l'assemblée qu'un immeuble adressé 14 impasse du PUIITS RAIMOND, en zone UB au Plan Local d'Urbanisme, a été négocié par la Commune.



Plan de situation

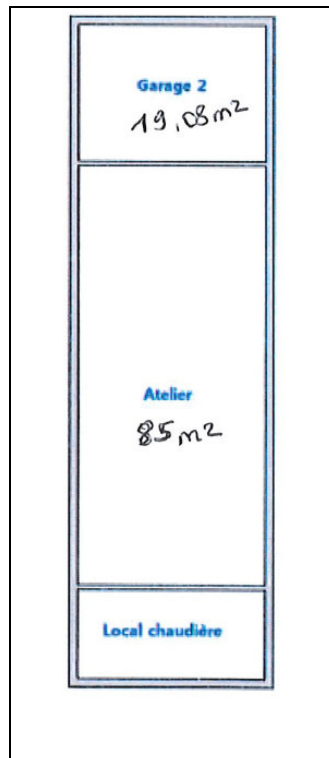
Ce bien est cadastré :

- 113 AM 111 (1230m²) – Parcelle bâtie située en zone UA au PLU ;
 - Maison d'habitation composée :
 - D'une entrée, un salon/salle à manger, une cuisine, un WC, une salle d'eau, trois chambres, un appentis ;
 - D'un préau et d'une cave



Croquis extrait du dossier de vente

- D'une dépendance d'habitation composée :
 - Un garage/atelier de 60m².



Croquis extrait du dossier de vente

Le bien est classifié en catégorie G au niveau du DPE (diagnostic de performance énergétique)



Photographie de la façade du bien (extraite du dossier de vente)

Vu le Code Général des Collectivités.

Vu l'avis du service des Domaines référencé 2023-85113-85545 en date du 13 novembre 2023.

Considérant la proposition de 675.000,00 € (nets vendeurs) formulée par la Commune à la propriétaire, Mme Micheline VOISIN (née CHEVRIER) ;

Considérant l'accord de la propriétaire reçu en date du 13 décembre 2023 ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **DECIDE D'ACQUERIR** l'immeuble cadastré 113 AM 111 (1230m²) au prix de 675.000,00 € (auxquels viennent s'ajouter 21.600,00 € d'honoraires de négociations, ainsi que les frais inhérents à l'acte qui seront pris en charge par la Commune),
- ♦ **AUTORISE** madame la maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ♦ **INSCRIT** le budget nécessaire à cette acquisition aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Général - Opération 205 – Compte 2111*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU